

Tant de grâces si évidentes font que pour n'en différer pas la reconnaissance, sans attendre la paix qui nous viendra sans doute de la même main dont nous les avons reçus et que nous désirons avec ardeur, pour en faire sentir les fruits aux peuples qui nous sont commis, nous avons cru être obligés—nous prosternant aux pieds de Sa Majesté divine que nous adorons en trois personnes, à ceux de la Sainte Vierge et de la Sacrée Croix où nous vénérons l'accomplissement des mystères de notre Rédemption, par la vie et la mort du Fils de Dieu en notre chair—nous consacrer à la grandeur de Dieu par son Fils rabaissé jusqu'à nous et à ce Fils par sa Mère élevé jusqu'à Lui, en la protection de laquelle nous mettons particulièrement notre personne, notre État, notre couronne et tous nos sujets pour obtenir par ce moyen celle de la Sainte Trinité par son intercession, et de toute la cour céleste par son autorité et exemple ; nos mains n'étant pas assez pures pour présenter nos offrandes à la pureté même, nous croyons que celles qui ont été dignes de la porter les rendront hosties agréables ; et c'est chose bien raisonnable qu'ayant été intermédiaire de ses bienfaits, elle le soit de nos actions de grâces...

A ces causes, nous avons déclaré et déclarons que, prenant la Très Sainte Vierge pour protectrice spéciale de notre royaume, nous lui consacrons particulièrement notre personne, notre État, notre couronne et nos sujets, la suppliant de nous vouloir inspirer une sainte conduite et défendre avec tant de soins ce royaume contre l'effort de tous ses ennemis, que soit qu'il souffre le fléau de la guerre ou jouisse de la douceur de la paix, que nous demandons à Dieu de tout notre coeur, il ne sorte point des voies de la grâce qui conduisent à celles de la gloire. Et afin que la postérité ne puisse manquer à suivre nos volontés en ce sujet, pour monument et marque immortelle de la consécration présente que nous faisons, nous ferons construire de nouveau le grand autel de l'église cathédrale de Paris, avec une image de la Vierge, qui tiendra entre ses bras celle de son précieux Fils, descendu de la croix ; nous serons représentés aux pieds, et du Fils et de la Mère, comme leur offrant notre couronne et notre sceptre. Nous admonestons le sieur archevêque de Paris et néanmoins lui enjoignons que tous les ans, le jour et feste de l'Assomption il fasse faire commémo-